

CONCOURS : PASSEPORT VOYAGE

Organisateur : Entrepôt Auto Durocher

Durée du concours : Du 3 avril 2026 au 31 août 2026

Tirage : Le 1^{er} septembre 2026 à 12h (midi), chez Entrepôt Auto Durocher

1. Admissibilité

- 1.1 Le concours est ouvert à toute personne résidant au Québec et âgée de 18 ans ou plus au moment de sa participation.
- 1.2 Pour participer, le client doit rencontrer les conditions suivantes :
 - 1.2.1 Avoir effectué un achat d'un véhicule chez Auto Durocher durant les week-ends Auto Durocher qui se déroulent du vendredi 9H au lundi 20H chaque semaine
 - 1.2.2 Avoir répondu à une question d'habileté mathématique avec succès.
- 1.3 Toute personne de 18 ans et plus résidant au Québec qui désire participer au concours sans achat peut le faire en envoyant par la poste, à partir de la date d'ouverture du concours, au 12000 de l'avenir à Mirabel J7J 0G7, une demande écrite d'un minimum de soixante (60) mots, adressée à Auto Durocher. et énonçant les raisons pour lesquelles elle désire participer. Toute demande écrite devra être reçue au plus tard la journée de clôture du concours. Après réception de la demande, Auto Durocher fera l'inscription du participant conditionnellement à ce qu'il complète avec succès la question d'habileté mathématique indiquée au sous-paragraphe 1.2.3 ci-avant.

Une seule participation sans achat admissible par personne.
- 1.4 Les employés, représentants, agents de Auto Durocher ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoint, enfants, parents, frères et sœurs) vivant sous le même toit ne sont pas admissibles.
- 1.5 Toute participation incomplète, illisible ou frauduleuse sera rejetée.
- 1.6 Auto Durocher se réserve le droit de disqualifier un participant ou d'annuler sa participation s'il est prouvé qu'il participe ou tente de participer au présent concours d'une manière non conforme au présent règlement. Ce participant pourrait être signalé aux autorités judiciaires compétentes.

2. Attribution des coupons de participation

2.1 Chaque participant a droit à une participation/coupon comme suit :

- 1 coupon pour chaque achat d'un véhicule d'occasions;
- 1 coupon supplémentaire si le client fait un avis 5 étoiles

3. Prix

3.1 Le prix consiste en un crédit voyage de 5,000 \$.

3.2 Le prix est remis sous forme d'un certificat-cadeau de 5 000 \$ émis par l'Agence de voyage Fontainebleau.

3.3 Bien que le concours soit annoncé sous le thème « Passeport voyage », le gagnant pourra utiliser le certificat-cadeau pour la destination de son choix ou service offert par l'agence de voyage Fontainebleau pour une valeur équivalente à 5000 \$ taxes incluses.

3.4 Le prix n'est ni monnayable, ni échangeable, ni remboursable.

3.5 Des frais de livraison s'appliquent si le prix doit être expédié.

4. Tirage

4.1 Le tirage aura lieu le 1^{er} septembre 2026 à midi dans les locaux de Auto Durocher.

4.2 Un (1) gagnant sera sélectionné au hasard parmi toutes les participations admissibles.

4.3 Les chances de gagner dépendent du nombre total de coupons de participation accumulés et qui sont admissibles selon les règles du présent concours.

5. Réclamation du prix

5.1 Le gagnant sera contacté par téléphone ou courriel dans les cinq (5) jours suivant le tirage.

5.2 Pour réclamer son prix, le gagnant devra :

5.2.1 Présenter une preuve d'identité valide;

5.2.2 Signer une déclaration d'admissibilité et d'acceptation du prix.

5.3 Si le gagnant ne se présente pas pour réclamer son prix dans un délai de dix (10) jours suivant le tirage, un autre participant sera tiré au hasard.

6. Conditions générales

- 6.1 En participant, chaque client accepte d'être lié par les présents règlements.
- 6.2 En acceptant le prix, le participant sélectionné consent, sans recevoir de compensation additionnelle, à ce que son nom, ville, province et photographie soient utilisés à des fins publicitaires ou promotionnelles par Auto Durocher
- 6.3 Auto Durocher et l'Agence de voyage Fontainebleau ne sont pas responsables des erreurs d'impression, techniques ou administratives relatives au concours.
- 6.4 Auto Durocher se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours en cas de force majeure ou de toute situation indépendante de sa volonté.
- 6.5 Le concours est assujetti à toutes les lois et réglementations en vigueur au Québec.